

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 489**29 juin 2001****SOMMAIRE**

BNP Ré, Société de Réassurance de la Banque Nationale de Paris S.A., Luxembourg	23459	Lux-Voyages, S.à r.l., Luxembourg	23468
(Martin) Bolli, S.à r.l., Luxembourg	23459	Luxempart S.A., Luxembourg-Kirchberg	23468
Capital Trust S.A., Luxembourg	23459	Luxempart S.A., Luxembourg-Kirchberg	23468
Finsterwald, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	23471	Luxempart S.A., Luxembourg-Kirchberg	23468
Foyer Asset Management Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	23443	Luxindra Investment Corporation S.A., Luxembourg	23469
Foyer Asset Management Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	23443	Luxindra Investment Corporation S.A., Luxembourg	23469
Hôtel Nobilis S.A., Luxembourg	23458	Madison Filtration S.A., Luxembourg	23426
I.G.S. Luxembourg S.A., Luxembourg	23463	Madison Filtration S.A., Luxembourg	23433
IBJ Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	23459	Mana Participations S.A., Luxembourg	23469
Imlux Luxembourg Immobilien Management S.A., Luxembourg	23459	Manta Corporation S.A., Luxembourg	23471
Infininvest S.A., Luxembourg	23463	Manta Corporation S.A., Luxembourg	23471
Infininvest S.A., Luxembourg	23463	Margna Holding S.A., Luxembourg	23468
Inter-Constructions S.A., Luxembourg	23462	Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	23434
International Chemistry Association S.A. Holding, Luxembourg	23464	Marine Trading Corporation, S.à r.l., Luxembourg	23434
Intradex, S.à r.l., Luxembourg	23464	Matchfin Société de Gestion et Placements Industriels S.A., Luxembourg	23433
Invest Signs S.A., Luxembourg	23465	MET-LUX (Métalliseurs Luxembourgeois) S.A., Rodange	23472
Invest Signs S.A., Luxembourg	23465	Medical Invest S.A., Luxembourg	23469
ISPC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	23464	Medigate Telecommunication S.A., Luxembourg	23472
Isalp S.A., Luxembourg	23464	Melo Holding S.A., Luxembourg	23471
Isliker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	23465	Menuiserie Hoffmann S.A., Hobscheid	23467
Ispat Europe Group S.A., Luxembourg	23435	Millenium Financing S.A., Luxembourg	23472
J.M.D.S. S.A., Luxembourg	23463	MTT S.A., Luxembourg	23466
JGT Holding S.A., Mamer	23464	Müller & Sohn Lux Stahlbau, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich	23444
Kickert Luxembourg, GmbH, Luxembourg	23466	New Media Concepts S.A., Luxembourg	23453
Kikerono Konzern S.A., Luxembourg	23466	SCM Group International S.A., Luxembourg	23446
Kleck Internationale S.A., Livange	23466	SCM Group International S.A., Luxembourg	23448
L'Anade S.A., Luxembourg	23467	3 Suisses de Ré S.A., Luxembourg	23465
L'Anade S.A., Luxembourg	23467	3 Suisses de Ré S.A., Luxembourg	23465
Limpide Holding S.A., Luxembourg	23467	Temple Assets International, Société Civile, Luxembourg	23460
Linethy Invest S.A.H., Luxembourg	23435	Titrex Investment S.A., Luxembourg	23448
Linethy Invest S.A.H., Luxembourg	23435	Xarax S.A., Luxembourg	23451
Linseed S.A., Luxembourg	23470		
Linseed S.A., Luxembourg	23470		

MADISON FILTRATION S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.166.

In the year two thousand, on the twenty-third of November.
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company (société anonyme) denominated MADISON FILTRATION S.A., registered at the trade register of Luxembourg, section B number 72.166, having its registered office in L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon I^{er}.

The aforesaid company was incorporated pursuant to a notarial deed of Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 11th, 1999, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 986 of December 22, 1999;

Its articles of incorporation were modified by notarial deeds of the undersigned notary:

On November 16th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 51 of January 15th, 2000.

On December 2nd, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 136 of February 10th, 2000.

On 25th July, 2000, not yet published;

The meeting of the shareholders is presided by Mr François Felten, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Ms Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elects as scrutineer Ms Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon.

The names of the shareholders present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, which is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

Then the Chairman declares and requests the notary to authenticate the following:

1. that the required quorum is at least fifty per cent of the issued capital of the company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the positive vote of at least two thirds of the votes cast;

2. that it appears from the aforementioned attendance list that all the shares are duly represented at the present meeting, which is thus regularly constituted, the shareholders having renounced their right to a specific notice, and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting;

3. that the agenda of the present meeting is as follows:

a) Decision to increase the authorised share capital of the company capital by an amount of £ 801,287.- (eight hundred and one thousand two hundred and eighty-seven Pounds Sterling) in order to raise it from its current amount of £ 1,527,302.- (one million five hundred and twenty seven thousand, three hundred and two Pounds Sterling) to £ 2,328,589.- (two million three hundred twenty-eight thousand, five hundred and eighty-nine Pounds Sterling), by the issue of 739,365 «A» redeemable ordinary shares and a new category of 61,922 «G» shares with a par value of £ 1.- (one Pound Sterling) each.

b) Authorisation to be given to the Board of Directors (i) to issue and sell 1,000 (one thousand) Duke Street Warrants in accordance with the Duke Street Warrant Instrument, and to issue such number of «A» redeemable ordinary shares as shall represent 16.67 per cent of the total number of shares in the Company in case of exercise of the Duke Street Warrants pursuant to the provisions of the Duke Street Warrant Instrument, with a par value of £ 1.- each, and (ii) to issue additional «A» redeemable ordinary shares representing the difference between the number of «A» redeemable ordinary shares as shall represent 16.67 per cent of the total number of shares in the Company and the 739,365 «A» redeemable ordinary shares, and 61,922 new «G» shares with a par value of £ 1.- (one Pound Sterling) each without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to such warrants or shares by way of the authorised capital as increased here above under 3. a). This authorisation is given in addition to the already existing authorisation which is hereby renewed as from the present date and is given for five years from the publication of the present deed of November 23th, 2000.

c) Declaration by the shareholders that they have received and accepted the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3(5) of the law of August 10th, 1915, as amended, to waive the preferential subscription rights attaching to the Ordinary Shares in the capital of the Company in relation to any Ordinary Shares as shall represent 16.67 per cent of the total number of shares in the Company to be issued at the nominal value of £ 1.- (one Pound Sterling) per Share under a Share Warrant Instrument by way of Deed Poll to be issued by the Company and a declaration by the shareholders that they renounce the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3(5) of the law of August 10th, 1915, as amended, to waive the preferential subscription rights in relation to any other Ordinary Shares and 61,922 new G shares to be issued at the nominal value of £ 1.- per Share by way of the authorised capital as increased here above under 3. a).

d) Amendment of the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», to include the «G» Ordinary Shares in the scope of the definition of «Affected Shares».

e) Amendment of the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», by introducing two new definitions: «Duke Street Warrant Instrument», meaning the share warrant instrument to be executed by the Company on or about 23 August 2000 and «Duke Street Warrant», meaning the warrant to be issued by the Company pursuant to the provisions of the Duke Street Warrant Instrument.

f) Amendment of the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», by replacing the definition of «Facility Agreement» by the definition of «Credit Agreement»; thus «Credit Agreement» means the facilities agreements in the agreed form to be entered into, amongst others, the company and NATIONAL WESTMINSTER BANK plc, as amended from time to time.

g) Amendment of the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», by replacing the definition of «Warrants» with the definition of «Bank Warrants»; thus «Bank Warrants» means the warrants to be issued by the Company pursuant to the provisions of the Bank Warrant Instrument.

h) Amendment of the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», by replacing the definition of «Warrant Instrument» with the definition of «Bank Warrant Instrument»; thus «Bank Warrant Instrument» means the share warrant instrument to be executed by the Company on or about 17 November 1999.

i) Total redraft of Article 5 of the Articles of Incorporation, to reflect the resolutions taken in accordance with the previous items of the agenda.

j) Amendment of art. 16.2.8, 16.2.9 and 16.2.10 of the Articles of Incorporation to replace the words «Facility Agreement» with «Credit Agreement».

k) Amendment of art. 16.2.14 of the Articles of Incorporation to replace in the last line «6 months» with «12 months».

l) Amendment of art 27.1 of the Articles of Incorporation, to add in line 3 a reference to article 14.7 of the Shareholders Agreement.

m) Amendment of art 27 of the Articles of Incorporation, to add a third paragraph to read as follows:

«27.3. On an Exit or distribution of capital, the proceeds of such Exit or distribution of capital will be divided in accordance with clauses 14.7, 14.8 and 14.9 of the Shareholders Agreement.»

n) Miscellaneous.

The Meeting having laid down, established and verified these facts as being true, the shareholders unanimously resolve as follows:

First resolution

The General Assembly resolves to increase the authorised share capital of the company capital by an amount of £ 801,287,- (eight hundred and one thousand two hundred and eighty-seven Pounds Sterling) in order to raise it from its current amount of £ 1,527,302,- (one million five hundred twenty-seven thousand three hundred and two Pounds Sterling) to £ 2,328,589,- (two million three hundred and twenty-eight thousand five hundred eighty-nine Pounds Sterling), by the issue of 739,365 «A» redeemable ordinary shares and a new category of 61,922 «G» shares with a par value of £ 1.- (one Pound Sterling) each.

Second resolution

The shareholders, after having received and accepted the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3(5) of the law of August 10th, 1915, as amended, declare to waive the preferential subscription rights attaching to the Ordinary Shares in the capital of the Company in relation to any Ordinary Shares as shall represent 16.67 per cent of the total number of shares in the Company to be issued at the nominal value of £ 1.- per Share under a Share Warrant Instrument by way of Deed Poll to be issued by the Company. Furthermore they declare that they renounce the special report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3(5) of the law of August 10th, 1915, as amended, and their preferential subscription rights in relation to any other Ordinary Shares and 61,922 new G shares to be issued at the nominal value of £ 1.- per Share by way of the authorised capital as increased here above under the first resolution.

Third resolution

The General Assembly resolves to authorise the Board of Directors (i) to issue and sell 1,000 (one thousand) Duke Street Warrants in accordance with the Duke Street Warrant Instrument, and to issue such number of «A» redeemable ordinary shares as shall represent 16.67 per cent of the total number of shares in the Company in case of exercise of the Duke Street Warrants pursuant to the provisions of the Duke Street Warrant Instrument, with a par value of £ 1.- each, and (ii) to issue additional «A» redeemable ordinary shares representing the difference between the number of «A» redeemable ordinary shares as shall represent 16.67 per cent of the total number of shares in the Company and the 739,365 «A» redeemable ordinary shares, and 61,922 new «G» shares with a par value of £ 1.- (one Pound Sterling) each without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to such warrants or shares by way of the authorised capital as increased here above under the first resolution. This authorisation is given in addition to the already existing authorisation which is hereby renewed as from the present date and is given for five years from the publication of the present deed of November 23rd, 2000.

Fourth resolution

The General Assembly resolves to amend the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», to include the «G» shares in the scope of the definition of «Affected Shares».

The fifth paragraph therefore will read as follows:

«Affected Shares» means the «B» Ordinary Shares, «C» Ordinary Shares, «D» Ordinary Shares, «E» Ordinary Shares and «G» Ordinary Shares (each as defined in Article 5 below), but excludes, for the avoidance of any doubt, the «F» Ordinary Shares (as defined in Article 5 below);

Fifth resolution

The General Assembly resolves to amend the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», namely by introducing two new definitions:

«Duke Street Warrant Instrument means the share warrant instrument to be executed by the Company on or about 23 August 2000.

Duke Street Warrant, means the warrant to be issued by the Company pursuant to the provisions of the Duke Street Warrant Instrument.»

Sixth resolution

The General Assembly resolves to amend the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», namely by deleting the definition of «Facility Agreement» and by replacing it by the definition of «Credit Agreement»:

Credit Agreement means the facilities agreements in the agreed form to be entered into, amongst others, the company and NATIONAL WESTMINSTER BANK plc, as amended from time to time.

Seventh resolution

The General Assembly resolves to amend the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», namely by deleting the definition of «Warrants» and replacing it by the definition of «Bank Warrants»:

«Bank Warrants means the warrants to be issued by the Company pursuant to the provisions of the Bank Warrant Instrument.»

Eighth resolution

Similarly, the General Assembly resolves to amend the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», namely by deleting the definition of «Warrant Instrument» and replacing it by the definition of Bank Warrant Instrument:

«Bank Warrant Instrument means the share warrant instrument to be executed by the Company on or about 17 November 1999.»

Ninth resolution

In accordance with the preceding resolutions, the General meeting resolves to totally redraft article 5 of the Articles of Incorporation. Accordingly, Article 5 will read as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1. The authorised capital of the Company is fixed at two million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and eighty-nine Pounds Sterling (£ 2,328,589.-), divided into

2,000,000 «A» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («A» Ordinary Shares);

100,000 «B» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («B» Ordinary Shares);

50,000 «C» ordinary shares with a par value £ 1.- each («C» Ordinary Shares);

30,000 «D» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («D» Ordinary Shares);

20,000 «E» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («E» Ordinary Shares);

66,667 «F» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («F» Ordinary Shares);

61,922 «G» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («G» Ordinary Shares).

The board of directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of the minutes of the Extraordinary general meeting dated November 23, 2000, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, with or without reserving the preferential subscription right for existing shareholders, as the board may from time to time determine, subject to Article 16.2. The board of directors may delegate to any director, officer or any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.2. The Company has a subscribed share capital of one million four hundred and fifty-one thousand eight hundred and fifty-three Pounds Sterling (£ 1,451,853.-) divided into:

- 1,214,816 «A» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («A» Ordinary Shares);

- 100,000 «B» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («B» Ordinary Shares);

- 50,000 «C» ordinary shares with a par value £ 1.- each («C» Ordinary Shares);

- 30,000 «D» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («D» Ordinary Share);

- 20,000 «E» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («E» Ordinary Shares);

- 37,037 «F» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («F» Ordinary Shares).

5.3. All shares have been entirely paid up.

5.4. Except as provided otherwise in these Articles, the Ordinary Shares rank *pari passu* but they constitute separate classes of shares.

5.5. The authorised capital and the subscribed capital of the Company may, subject to article 24, be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 29 hereof.

5.6. The Board is authorised, within the authorised capital, to issue and sell:

5.6.1. the Bank Warrants entitling the holders thereof to subscribe for «A» Ordinary Shares on the basis that each Bank Warrant will entitle the relevant holder thereof to subscribe for 0.003 per cent of the Fully Diluted Equity, as defined in and in accordance with the Bank Warrant Instrument, and

5.6.2. the Duke Street Warrants, in accordance with the Duke Street Warrant Instrument.

The class «A» Ordinary Shares issued following the exercise of the Bank Warrants and Duke Street Warrants shall have the same rights as the existing «A» Ordinary Shares.

The board of directors is specially authorised to proceed to such issues of Bank Warrants and Duke Street Warrants and Shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe therefore pursuant to the Warrant Instrument.

Tenth resolution

The General meeting resolves to amend the articles 16.2.8., 16.2.9. and 16.2.10. of the Articles of Incorporation by deleting the words «Facility Agreement» and replacing them by «Credit Agreement». Thus they shall read as follows:

«16.2.8. the alteration of the Credit Agreement or Mezzanine Agreement;

16.2.9. the incurring by the Company or any subsidiary undertaking of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than pursuant to the Credit Agreement or Mezzanine Agreement or in the ordinary course of trading;

16.2.10. the creation of any mortgage, charge or other encumbrance over any asset of the Company or any subsidiary undertaking and the giving of any guarantee by the Company or any subsidiary undertaking, other than pursuant to the Credit Agreement or the Mezzanine Agreement or in the ordinary course of trading;»

Eleventh resolution

The General meeting resolves to amend article 16.2.14. of the Articles of Incorporation by deleting «6 months» and replacing it by «12 months». Thus article 16.2.14. shall read as follows:

»16.2.14. the establishment of any employee share ownership trust, or the amendment of any of the constitutive documents of such a trust or the issue or terms of any options granted by that trust, save that it is expressly acknowledged that each of the parties to the Shareholders Agreement had agreed that an employee benefit trust will be established to hold 2 per cent of the ordinary shares in the Company in issue following such issue and the US Phantom Share Option Scheme will be adopted in the agreed terms in relation to SPIRAL US N° 2 Inc. following such issue, subject to documentation being approved by the Institutional Director and in this regard each of the parties will use reasonable endeavours to establish the employee benefit trust and the US Phantom Share Option Scheme within 12 months after completion;»

Twelfth resolution

The General meeting resolves to amend article 27.1. of the Articles of Incorporation by adding a reference to article 14.7. of the Shareholders Agreement. Thus article 27.1. shall read as follows:

»27.1. To the extent in which the Company makes any dividend payment prior to Exit, each such dividend payment shall be made in accordance with the provisions of clauses 14.1., 14.2. and 14.7. of the Shareholders Agreement.»

Thirteenth resolution

The General Meeting resolves to add a third paragraph to Article 27 of the Articles of Incorporation. The third paragraph will thus read like this:

»27.3. On an Exit or distribution of capital, the proceeds of such Exit or distribution of capital will be divided in accordance with clauses 14.7., 14.8. and 14.9. of the Shareholders Agreement.»

There being no further business, the Chairman declares the meeting closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into a language known to the parties appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said parties appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MADISON FILTRATION S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 986 du 22 décembre 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

Le 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 51 du 15 janvier 2000.

Le 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 10 février 2000.

Le 25 juillet 2000, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur François Felten, avocat demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Les noms des actionnaires présents ou représentés, les procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste signée par les actionnaires et les fondés de pouvoir des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les procurations des actionnaires, signées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées à l'acte.

Ensuite le président déclare et prie le notaire d'acter:

1. que le quorum nécessaire est de cinquante pour cent minimum du capital émis de la société, et que la résolution sur chaque point de l'ordre du jour doit être passée avec une majorité des deux tiers des votes émis;

2. qu'il ressort de la liste de présence prénommée que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est dès lors régulièrement constituée, les actionnaires ayant renoncé à une convocation spécifique, et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés;

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Décision d'augmenter le capital autorisé de la société d'un montant de £ 801.287,- (huit cent un mille deux cent quatre-vingt-sept livres sterling) pour le porter de son montant actuel de £ 1.527.302,- (un million cinq cent vingt-sept mille trois cent deux livres sterling) à 2.328.589,- (deux millions trois cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf livres sterling) par l'émission de 739.365 (sept cent trente-neuf mille trois cent soixante-cinq) actions rachetables ordinaires de type «A», ainsi qu'une nouvelle catégorie de 61.922 (soixante et un mille neuf cent vingt-deux) actions de type «G» d'une valeur nominale de £ 1,- (une livre Sterling) chacune.

b) Autorisation à donner au Conseil d'Administration (i) d'émettre 1000 (mille) warrants «Duke Street» conformément au Duke Street Warrant Instrument, et d'émettre des nouvelles actions du type «A» représentant 16,67% du nombre total d'actions de la Société, ayant chacune une valeur nominale de £ 1,-, en cas d'exercice des warrants «Duke Street» conformément aux dispositions du «Duke Street Warrant Instrument», et (ii) d'émettre des actions remboursables ordinaires du type «A» additionnelles représentant la différence entre les nouvelles actions du type «A» représentant 16,67% du nombre total d'actions de la Société et 739.365 (sept cent trente-neuf mille trois cent soixante-cinq) actions rachetables ordinaires de type «A», et 61.922 actions du type «G» avec une valeur nominale de £ 1,- (une livre Sterling), sans devoir réserver un droit préférentiel de souscription à ces warrants ou actions aux actionnaires actuels, par voie du capital autorisé tel qu'augmenté ci-dessus sous 3. a). Cette autorisation est donnée en sus de l'autorisation préexistante qui par la présente est renouvelée et est délivrée pour cinq ans à partir de la publication du présent acte notarié du 23 novembre 2000.

c) Déclaration par les actionnaires qu'ils ont pris connaissance et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite pour ainsi renoncer aux droits préférentiels de souscription au capital de la société attachés aux Actions Ordinaires. Cette renonciation est faite en relation avec des Actions Ordinaires à souscrire représentant 16,67% du nombre total d'actions de la Société à la valeur nominale de £ 1,- par action dans le cadre du «Share Warrant Instrument» par voie de «Deed Poll», à émettre par la société. Déclaration par les actionnaires qu'ils renoncent au rapport spécial prévu du Conseil d'Administration tel qu'il est prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite, pour ainsi renoncer aux droits préférentiels de souscription au capital de la société dans le cadre de toute autre émission à leur valeur nominale de £ 1,- par action d'Actions Ordinaires et de 61.922 actions du type «G» par l'intermédiaire du capital autorisé tel qu'il est augmenté ci-dessus sous 3.a.

d) Modification de la première partie des statuts, «Définitions», pour y inclure les Actions Ordinaires «G» dans le champ d'application de «Actions Affectées».

e) Modification de la première partie des statuts, «Définitions», pour y inclure deux nouvelles définitions, à savoir celle de «Duke Street Warrant Instrument», correspondant au document régissant les warrants qui sera exécuté par la Société le 23 août 2000, ou à une autre date rapprochée, et «Warrants Duke Street», correspondant aux warrants à émettre par la société en application du Duke Street Warrant Instrument.

f) Modification de la première partie des statuts, «Définitions», pour y remplacer la définition de «Facility Agreement» par la définition de «Credit Agreement», dès lors «Credit Agreement» correspond au contrat de ligne de crédit dans la forme à convenir, entre autres, entre le société et NATIONAL WESTMINSTER BANK plc, tel que modifié.

g) Modification de la première partie des statuts, «Définitions», pour y remplacer la définition de «Warrants» par celle de «Warrants Bancaires», dès lors «Warrants Bancaires» correspond aux warrants à émettre par la société conformément au Bank Warrant Instrument.

h) Modification de la première partie des statuts, «Définitions», pour y remplacer la définition de «Warrant Instrument» par celle de «Bank Warrant Instrument», dès lors «Bank Warrant Instrument» correspond au document régissant les warrants qui a été signé par la Société en date du 17 novembre 1999 ou à une autre date rapprochée.

i) Refonte de l'article 5 des statuts, pour tenir compte des résolutions prises conformément aux points ci-dessus de l'ordre du jour.

j) Modification des articles 16.2.8., 16.2.9. et 16.2.10. des statuts pour remplacer les mots «Facility Agreement» par «Credit Agreement».

k) Modification de l'article 16.2.14. des statuts pour remplacer la dernière ligne «six mois» par «douze mois».

l) Modification de l'article 27.1. des statuts, pour ajouter une référence à l'article 14.7. des statuts à la troisième ligne.

m) Modification de l'article 27 des statuts, pour y ajouter un troisième paragraphe, qui sera rédigé comme il suit:

«27.3. Lors d'une Sortie ou d'une distribution de capital, les recettes d'une telle Sortie ou d'une distribution de capital seront divisées conformément aux articles 14.7., 14.8. et 14.9. de la Convention d'Actionnaires.»

n) Divers.

L'assemblée ayant exposé, vérifié et reconnu exacts ces faits, les actionnaires décident à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société d'un montant de £ 801.287,- (huit cent un mille deux cent quatre-vingt-sept livres sterling) pour le porter de son montant actuel de £ 1.527.302,- (un million cinq cent vingt-sept mille trois cent deux livres sterling) à £ 2.328.589,- (deux millions trois cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf livres sterling) par l'émission de 739.365 (sept cent trente-neuf mille trois cent soixante-cinq) actions rachetables ordinaires de type «A»), ainsi qu'une nouvelle catégorie de 61.922 (soixante et un mille neuf cent vingt-deux) actions de type «G» d'une valeur nominale de £ 1,- (une livre Sterling) chacune.

Deuxième résolution

Les actionnaires déclarent après avoir pris connaissance et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite, renoncer au droit préférentiel de souscription attaché aux Actions Ordinaires. Cette renonciation est faite en relation avec des Actions Ordinaires représentant 16,67% du nombre total d'actions de la Société à souscrire à la valeur nominale de £ 1,- par action dans le cadre du «Share Warrant Instrument» par voie de «Deed Poll», à émettre par la société. Les actionnaires déclarent qu'ils renoncent au rapport spécial prévu du Conseil d'Administration tel qu'il est prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite, et qu'ils renoncent au droit préférentiel de souscription dans le cadre de toute autre émission à leur valeur nominale de £ 1,- par action d'Actions Ordinaires et de 61.922 actions du type «G» par l'intermédiaire du capital autorisé tel qu'il est augmenté ci-dessus dans la première résolution.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration (i) d'émettre 1.000 (mille) warrants «Duke Street» conformément au «Duke Street Warrant Instrument», et d'émettre des nouvelles actions ordinaires remboursables du type «A» représentant 16,67% du nombre total d'actions de la Société à leur valeur nominale de £ 1,-, en cas d'exercice des warrants «Duke Street», conformément aux dispositions du «Duke Street Warrant Instrument» et (ii) d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires remboursables «A» additionnelles représentant la différence entre les nouvelles actions du type «A» représentant 16,67% du nombre total d'actions de la Société et 739.365 (sept cent trente-neuf mille trois cent soixante-cinq) actions rachetables ordinaires de type «A», et 61.922 actions nouvelles du type «G» de valeur nominale de £ 1,- (une livre Sterling), sans devoir réserver un droit préférentiel de souscription à ces warrants ou actions aux actionnaires actuels, par voie du capital autorisé. Cette autorisation est donnée en sus de l'autorisation préexistante qui par la présente est renouvelée à partir de la présente date et est délimitée pour cinq ans de la publication du présent acte notarié du 23 novembre 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première partie des statuts, «Définitions», pour y inclure les actions «G» dans le champ d'application de «Actions Affectées».

Le cinquième paragraphe sera dès lors rédigé comme il suit:

«Actions Affectées»: les Actions Ordinaires «B», les Actions Ordinaires «C», les Actions Ordinaires «D», les Actions Ordinaires «E», et les Actions Ordinaires «G» (telles que définies à l'article 5 ci-dessous), en excluant toutefois les Actions Ordinaires «F» (telles que définies à l'article 5 ci-dessous).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première partie des statuts, «Définitions», pour y inclure deux nouvelles définitions:

«Duke Street Warrant Instrument»: document régissant les warrants qui exécuté par la Société le 23 août 2000, ou à une autre date rapprochée;

»Warrants Duke Street»: les warrants à émettre par la société en application du «Duke Street Warrant Instrument».»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première partie des statuts, «Définitions», pour y supprimer la définition de «Facility Agreement» et la remplacer par «Credit Agreement»:

«Credit Agreement»: contrat de ligne de crédit dans la forme à convenir, entre autres, entre le société et NATIONAL WESTMINSTER BANK plc, tel que modifié.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première partie des statuts, «Définitions», pour y remplacer la définition de «Warrants» par celle de «Warrants Bancaires»:

«Warrants Bancaires»: les warrants à émettre par la société conformément au «Bank Warrant Instrument».»

Huitième résolution

De façon similaire, l'assemblée générale décide de modifier la première partie des statuts, «Définitions», pour y remplacer la définition de «Warrant Instrument» par celle de «Bank Warrant Instrument»:

«Bank Warrant Instrument»: le document régissant les warrants qui a été signé par la Société en date du 17 novembre 1999 ou à une autre date rapprochée.»

Neuvième résolution

Tenant compte des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de refondre l'article 5 des statuts. Dès lors l'article 5 sera rédigé comme il suit:

«Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions trois cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf livres sterling (£ 2.328.589,-), représenté par

2.000.000 Actions Ordinaires rachetables de catégorie «A» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «A»);

100.000 Actions Ordinaires de catégorie «B» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «B»);

50.000 Actions Ordinaires de catégorie «C» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «C»);

30.000 Actions Ordinaires de catégorie «D» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «D»);

20.000 Actions Ordinaires de catégorie «E» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «E»);

66.667 Actions Ordinaires de catégorie «F» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «F»);

61.922 Actions Ordinaires de catégorie «G» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «G»).

Le Conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2000, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, en réservant ou non le droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration en temps qu'il appartiendra, sous réserve de l'article 16.2. Le Conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

5.2. Le capital souscrit de la Société est de un million quatre cent cinquante et un mille huit cent cinquante trois livres sterling (£ 1.451.853,-), représenté par:

- 1.214.816 Actions Ordinaires rachetables de catégorie «A» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «A»);

- 100.000 Actions Ordinaires de catégorie «B» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «B»);

- 50.000 Actions Ordinaires de catégorie «C» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «C»);

- 30.000 Actions Ordinaires de catégorie «D» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «D»);

- 20.000 Actions Ordinaires de catégorie «E» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «E»);

- 37.037 Actions Ordinaires de catégorie «F» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «F»).

5.3. Toutes les actions ont été libérées.

5.4. Sauf dispositions contraires des statuts, les Actions Ordinaires auront le même rang mais elles constituent des catégories d'Actions distinctes.

5.5. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent, sans préjudice de l'application de l'article 24, être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 29 ci-après.

5.6. Le Conseil est autorisé, dans les limites du capital autorisé, d'émettre et de vendre:

5.6.1. des warrants bancaires autorisant leurs détenteurs de souscrire des Actions Ordinaires de catégorie A, chaque Warrant donnant droit à la souscription de 0,003 pour cent du «Fully Diluted Equity», tel que défini dans le Bank Warrant Instrument;

5.6.2. des warrants Duke Street conformément au Duke Street Warrant Instrument.

Les Actions Ordinaires de la catégorie «A» émis à la suite de l'exercice des Warrants auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes de la catégories «A».

Les autres modalités et conditions des Warrants seront définies par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de tels Warrants et Actions conformément au Warrant Instrument sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 16.2.8., 16.2.9. et 16.2.10. des statuts pour remplacer les mots «Facility Agreement» par «Credit Agreement».

Dès lors ils auront la teneur suivante:

«16.2.8. La modification du Credit Agreement ou du Mezzanine Agreement;

16.2.9. La prise en charge par la Société ou l'une de ses filiales de tout emprunt ou toute dette ou obligation de même nature, autres que consécutifs aux Credit Agreement et Mezzanine Agreement ou à l'activité normale de la Société;

16.2.10. La constitution d'hypothèques, droits ou autres charges sur l'un quelconque des actifs de la Société ou d'une filiale, et l'octroi de garanties par la Société ou une filiale, autres qu'en relation avec le Credit Agreement ou le Mezzanine Agreement ou l'activité normale de la Société;»

Onzième résolution

Modification de l'article 16.2.14. des statuts pour remplacer la dernière ligne «six mois» par «douze mois». Dès lors, l'article 16.2.14. est rédigé comme suit:

»16.2.14. L'établissement d'un trust détenant les Actions des employés, ou la modification d'un quelconque des documents constitutifs d'un tel trust ou l'émission ou conditions d'une quelconque option accordée par le trust, sauf qu'il est expressément convenu que chaque partie à la Convention d'Actionnaires a accepté qu'un trust bénéficiaire des employés serait établi pour détenir 2% des Actions Ordinaires dans la Société en circulation suivant cette émission et que le US Fund Option Skill sera adopté dans les termes convenus en relation avec SPIRAL US N°2 Inc. suivant cette émis-

sion, conformément à la documentation approuvée par l'Administrateur «A» et, à cet égard, toutes les parties utiliseront leurs efforts raisonnables pour établir un tel trust et les US Fund Option Skill dans les douze mois après la finalisation;»

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 27.1. des statuts, pour y ajouter une référence à l'article 14.7. des statuts. Dès lors l'article 27.1. sera rédigé comme suit: «27.1. Dans la mesure où la Société procède au paiement d'un dividende avant une Sortie, le paiement d'un tel dividende sera effectué conformément aux dispositions des clauses 14.1., 14.2. et 14.7. de la Convention d'Actionnaires.»

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de modifier d'ajouter un point 27.3. dans l'article 27 des statuts. Dès lors, le point 27.3. sera rédigé comme il suit: «27.3. Lors d'une Sortie ou d'une distribution de capital, les recettes d'une telle Sortie ou d'une distribution de capital seront divisées conformément aux articles 14.7., 14.8. et 14.9. de la Convention d'Actionnaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en date telle qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom et prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Felten, T. Dahm, N. Weyrich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 127S, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2000.

F. Baden.

(72116/200/489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

MADISON FILTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

F. Baden.

(72117/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

**MATCHFIN SOCIETE DE GESTION ET PLACEMENTS INDUSTRIELS S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 59.410.

Extrait de procès-verbal

L'assemblée générale de la société anonyme MATCHFIN SOCIETE DE GESTION ET PLACEMENTS S.A., réunie au siège social le 12 décembre 2000, a pris les résolutions suivantes:

Troisième résolution

La démission de MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme commissaire aux comptes est acceptée avec effet immédiat et décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Cinquième résolution

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, telle que modifiée, relative à la conversion en euro du capital des sociétés commerciales, l'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital de sorte que le capital social, actuellement d'un montant de six millions deux cent cinquante mille (6.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par 6.250 actions, s'élève à cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-trois euros quarante-cinq cents (EUR 154.933,45), représenté par 6.250 actions sans valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital autorisé de son montant actuel de quarante-cinq millions (45.000.000) de francs luxembourgeois en un million cent quinze mille cinq cent vingt euro quatre-vingt-six cents (EUR 1.115.520,86).

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** The corporate capital is fixed at one hundred and fifty-four thousand nine hundred and thirty-three euro forty-five cents (EUR 154.933,45), represented by 6.250 shares, without nominal value.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million one hundred and fifteen thousand five hundred and twenty euro, eighty-six cents (EUR 1.115.520,86).»

Pour extrait conforme et sincère.

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72123/003/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.081.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Signature

un mandataire

(72121/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

MARINE TRADING CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.081.

Rapport de gestion des gérants aux associés

sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 1998

Aux comptes de l'actif du bilan, nous avons inscrit à l'actif circulant pour un montant total de LU F 1.246.009,- et des disponibilités pour un montant total de LUF 470.506,-.

Aux comptes de passif du bilan, nous avons enregistré le capital social pour un montant de LUF 500.000,- et la réserve légale est dotée à hauteur de LUF 50.000,-.

Le compte de profits et pertes fait état des charges d'exploitation qui s'élèvent à la somme de LUF 1.551.367,-, d'intérêts et charges assimilées pour un montant de LUF 115.536,- et de charges exceptionnelles pour un montant de LUF 71.455,-.

Les impôts (IF,ICC) s'élèvent à LUF 47.550,-.

Nous n'avons pas inscrit de produit d'exploitation, mais des produits assimilés et autres intérêts pour la somme de LUF 55.549,-.

Il s'est dégagé au 31 décembre 1998 un résultat consistant en une perte de LUF 1.749.319,-.

Nous vous proposons de reporter cette perte à nouveau, en réduction du bénéfice reporté des exercices antérieurs.

Les gérants n'ont pas perçu de rémunération au cours de l'exercice 1998 pour l'exécution de leur mandat.

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'accorder votre quitus aux gérants pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice social clôturant au 31 décembre 1998.

Pour approbation des comptes annuels et quitus aux gérants pour l'exercice de leur mandat.

Baudoin de Gentile, Associé. 250 parts

Françoise Wilmotte, Associé. 250 parts

Luxembourg, le 30 juin 2000.

B. De Gentile / L. Wilmotte

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72122/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 56.291.

Extrait du procès-verbal de L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2000

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur, décédée. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72110/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 56.291.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 décembre 2000

L'assemblée a décidé de convertir le capital social et le capital autorisé en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de EUR 173.525,47. Le capital sera représenté par 7.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé sera de EUR 1.239.467,62 représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72111/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

ISPAT EUROPE GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-seventh day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Hesperange.

There appeared the following:

1) SAE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS, G.m.b.H., a company governed by the laws of Austria, having its registered office at Friedrichstrasse 10, 1010 Vienna, (Austria), here represented by Maître Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 27, 2000.

2) ISPAT INTERNATIONAL N.V., a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Aert van Neesstraat 45, 3012 CA, Rotterdam, The Netherlands, here represented by Maître Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 27, 2000.

These proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of ISPAT EUROPE GROUP S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such

office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II.- Capital, Shares, Bonds

Art. 5. Capital

The subscribed capital of the Company is set at Euro thirty-one thousand (EUR 31,000.-) divided into thirty-one (31) shares with a par value of Euro thousand (EUR 1,000.-) per share.

Art. 6. Shares

The shares of any class of shares will be and shall remain in the form of registered shares. The Company shall keep a shareholders' register in which the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number and class of shares held by him, the amounts paid in on each share and any transfer or redemption of shares and dates of such transfers and redemptions shall be registered.

The Company may also issue multiple share certificates.

Art. 7. Bonds

The Company may issue from time to time bonds in registered form which may not be converted into bearer form, in such denomination, payable in such manner and upon such terms and conditions as it shall decide.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

The board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

Decisions will be taken by a simple majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 12. Delegation of Powers

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 13. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, or by the joint signatures of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 17. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of July of each year, at 3.00 p.m., and the first time in the year 2001.

If such day is a legal or banking holiday or a Saturday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings

The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Procedure, Vote

Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or article 20 of these articles of incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 20. Decision of the Shareholders requiring a special quorum and a special majority

The following decisions shall require a quorum of 50 % of the shares of each class present or represented and shall further require a majority of 75 % of all the shares, present or represented:

- (i) amendments to the articles of incorporation;
- (ii) liquidation or winding up proceedings;
- (iii) appointment and removal of the statutory auditors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2000.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority as provided for in article 20 of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 24. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of shares	Amount paid-in
1) SAE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS, G.m.b.H., prenamed	30,000.- EUR	30	30,000.- EUR
2) ISPAT INTERNATIONAL N.V., prenamed	1,000.- EUR	1	1,000.- EUR
Total:	31,000.- EUR	31	31,000.- EUR

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty-five thousand Luxembourg francs (65,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at three (3) the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2001:

- 1) Mr Gerhard Renz, Managing Director, residing at Dradenastrasse 33, D-21129 Hamburg;
- 2) Mr Augustine Kochuparampil, Chief Financial Officer, residing at Dradenastrasse 33, D-21129 Hamburg;
- 3) Mr Malay Mukherjee, Director European Operations, 81 Templars Avenue, London NW11 ONR.

2. Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2001:

DELOITTE & TOUCHE S.A., having its registered office in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon

3. The registered office shall be in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend, am siebenundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Hesperingen.

Sind erschienen:

1) SAE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS G.m.b.H., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht Österreichs, mit Sitz in Friedrichstrasse 10, 1010 Wien (Österreich),

vertreten durch Herrn Tom Loesch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 27. November 2000 gegebenen Vollmacht.

2) ISPAT INTERNATIONAL N.V., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Niederlande, mit Sitz in Aert van Nesstraat 45, 3012 CA, Rotterdam (Niederlande),

vertreten durch Herrn Tom Loesch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 27. November 2000 gegebenen Vollmacht.

Die vorbezeichneten Vollmachten, welche von den Kompargenten und dem amtierenden Notar unterzeichnet sind, bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die obengenannten Kompargenten haben den amtierenden Notar ersucht, nachstehenden, durch alle vorgenannten Kompargenten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer luxemburgischen Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I.- Form, Name, Sitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Form, Name

Hiermit wird von den Aktienzeichnern und all denjenigen, die Eigentümer der nachfolgend geschaffenen Aktien werden, eine Gesellschaft («die Gesellschaft») in Form einer Aktiengesellschaft gegründet, die den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg und den vorliegenden Statuten untersteht.

Die Gesellschaft wird unter dem Namen ISPAT EUROPE GROUP S.A. bestehen.

Art. 2. Sitz

Die Gesellschaft wird ihren Sitz in der Stadt Luxemburg haben.

Der Sitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an einen beliebigen anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Wenn ausserordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen eintreten oder wenn solche unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder den einfachen Verkehr mit diesem Sitz oder zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen würden, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese anormalen Umstände völlig aufgehört haben zu existieren. Derartige vorübergehenden Massnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die, unbeschadet der Verlegung des Sitzes, eine luxemburgische Gesellschaft bleiben wird. Derartige vorübergehenden Massnahmen werden von einem der Organe oder einer der Personen ergriffen, die mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft betraut ist, bzw. sind. Diese Massnahmen werden allen betroffenen Parteien mitgeteilt.

Art. 3. Zweck

Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Besitz von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, Entwicklung und Leitung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft ist befugt, Darlehen jeglicher Art aufzunehmen sowie Obligationen und Schuldverschreibungen auszugeben.

Die Gesellschaft ist befugt, finanzielle Unterstützung jeglicher Art den Gesellschaften zu gewähren, an denen sie beteiligt ist, unter anderem jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien zu gewähren.

Die Gesellschaft ist befugt, sämtliche Handlungen und Tätigkeiten, die im Zusammenhang mit dem Vorstehenden nützlich oder erforderlich sind, vorzunehmen.

Art. 4. Dauer

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Die Gesellschaft kann jederzeit gemäss den gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Kapitel II.- Kapital, Aktien, Obligationen

Art. 5. Kapital

Das Gesellschaftskapital wird auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (EUR 1.000,-).

Art. 6. Aktien

Die Aktien jeder Aktienklasse haben und behalten die Form von Namensaktien. Die Gesellschaft führt ein Aktienbuch, in das der Name jedes Aktionärs, sein Wohnort oder sein Wahlmizil, die Anzahl und Klasse der von ihm gehaltenen Aktien, die für jede Aktie bezahlten Beträge und jede Übertragung oder jeder Rückkauf von Aktien und die Daten von solchen Übertragungen und Rückkäufen eingetragen sind.

Die Gesellschaft kann auch mehrfache Aktienzertifikate ausgeben.

Art. 7. Obligationen

Die Gesellschaft ist befugt, von Zeit zu Zeit Anleiheobligationen in Namensform, welche nicht in Inhaberobligationen umgewandelt werden können, auszugeben, deren Form, Rückzahlung und jegliche sonstigen Bedingungen von der Gesellschaft festgelegt werden.

Kapitel III.- Verwaltungsrat, Kommissare

Art. 8. Verwaltungsrat

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht.

Die Gesellschafterversammlung ernennt die Verwaltungsratsmitglieder für eine Zeitspanne, die sechs Jahre nicht überschreiten darf und setzt ihre Zahl fest. Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben bis zur Ernennung ihrer Nachfolger im Amt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können nach Ablauf ihres Mandates wiedergewählt werden. Sie können mit oder ohne Grund durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Gesellschafterversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig neu besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Gesellschafterversammlung.

Art. 9. Verwaltungsratssitzungen

Der Verwaltungsrat wählt eines seiner Mitglieder als Vorsitzenden. Es kann auch ein Sekretär gewählt werden, der kein Verwaltungsrat zu sein braucht, der für die Protokollführung bei den Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlung verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Verwaltungsratssitzung muss einberufen werden, wenn zwei Verwaltungsräte dies verlangen.

Der Vorsitzende leitet alle Generalversammlungen und Verwaltungsratssitzungen. In seiner Abwesenheit wird die Generalversammlung oder der Verwaltungsrat einen anderen Verwaltungsrat zum Vorsitzenden auf Zeit ernennen, und zwar durch die Mehrheit der Stimmen der Anwesenden.

Ausser in dringenden Fällen oder mit der vorherigen Einwilligung derjenigen, die berechtigt sind, an einer Sitzung teilzunehmen, erfolgt die Einladung zu den Verwaltungsratssitzungen mindestens eine Woche vorher durch schriftliche Mitteilung. In jeder dieser Mitteilungen sind die Zeit und der Versammlungsort und die Art der zu behandelnden Geschäfte anzugeben.

Auf die Mitteilung kann verzichtet werden, wenn jeder Verwaltungsrat schriftlich oder per Telefax, Telegramm oder Telex sein Einverständnis erteilt. Es sind keine besonderen Mitteilungen erforderlich bei Versammlungen, die zu den Zeiten und an den Orten abgehalten werden, die in einer Liste einzeln aufgeführt sind, die vorher durch einen Verwaltungsratsbeschluss angenommen worden ist.

Jede Verwaltungsratssitzung wird in Luxemburg oder an anderen Orten abgehalten, die der Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit bestimmen kann.

Jeder Verwaltungsrat kann für jede Verwaltungsratssitzung schriftlich oder per Telefax, Telegramm oder Telex einen anderen Verwaltungsrat zu seinem Stellvertreter ernennen.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit der an Sitzung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsräte gefasst.

Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Verwaltungsräten unterzeichnet worden ist, ist ordnungsgemäss und gültig, wie wenn er an einer Verwaltungsratssitzung getroffen worden wäre, die ordnungsgemäss einberufen und abgehalten worden ist. Ein derartiger Beschluss kann in einem einzelnen Dokument oder in verschiedenen separaten Dokumenten, die den gleichen Inhalt haben und die alle von einem oder von mehreren Verwaltungsräten unterzeichnet worden sind, dokumentiert werden.

Art. 10. Protokolle der Verwaltungsratssitzungen

Die Protokolle jeder Verwaltungsratssitzung werden von dem Vorsitzenden der Sitzung unterschrieben. Alle Stellvertreter werden im Anhang erwähnt.

Kopien oder Auszüge von derartigen Protokollen, die in Gerichtsverfahren oder anders vorgelegt werden können, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet.

Art. 11. Vollmachten des Verwaltungsrats

Der Verwaltungsrat ist mit den umfassendsten Vollmachten ausgestattet, um alle Handlungen durchzuführen, die notwendig oder nützlich sind, um den Zweck der Gesellschaft zu erreichen. Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch die vorliegenden Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind, liegen im Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Art. 12. Delegation von Vollmachten

Der Verwaltungsrat kann die Führung des Tagesgeschäfts der Gesellschaft und die Vertretung der Gesellschaft innerhalb dieser Tagesgeschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsräte, Führungskräfte, leitende Angestellte, Angestellte oder andere Personen delegieren, die keine Aktionäre zu sein brauchen, oder er kann besondere Vollmachten oder Vertretungen delegieren oder bestimmte, dauernde oder zeitlich befristete, Funktionen Personen oder Vertretern anvertrauen, die von ihm ausgewählt worden sind.

Die Delegation der Tagesgeschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Zustimmung durch die Generalversammlung.

Art. 13. Interessenkonflikte

Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma darf durch die Tatsache beeinträchtigt werden oder ungültig werden, dass einer oder mehrere der Verwaltungsräte oder Führungskräfte der Gesellschaft ein persönliches Interesse daran haben oder Verwaltungsrat, Teilhaber, Führungskraft oder Angestellter einer derartigen Gesellschaft oder Firma sind. Jeder Verwaltungsrat oder jede Führungskraft der Gesellschaft, die als Verwaltungsrat, Teilhaber, Führungskraft oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma fungiert, mit der die Gesellschaft einen Vertrag eingeht oder mit der sie ein Geschäft abschliesst, darf wegen der Angliederung dieser anderen Gesellschaft oder Firma nicht an den Beratungen und Abstimmungen oder Handlungen hinsichtlich irgendeiner Angelegenheit in Bezug auf diesen Vertrag oder dieses Geschäft gehindert werden.

Falls irgendein Verwaltungsrat oder irgendeine Führungskraft der Gesellschaft irgendein persönliches Interesse an irgendeinem Geschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse dem Verwaltungsrat mitteilen, und er darf nicht über ein derartiges Geschäft beraten oder abstimmen, und ein derartiges Geschäft oder ein derartiges Interesse eines Verwaltungsrats oder einer Führungskraft müssen bei der nächsten Generalversammlung gemeldet werden.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Verwaltungsrat oder jede Führungskraft und ihre Erben, Erbschaftsverwalter und Verwalter für Ausgaben, die ihnen in angemessener Weise in Verbindung mit irgendeinem Prozess, einer Klage oder einem Verfahren entstanden sind, bei denen er Partei ist, weil er ein Verwaltungsrat oder eine Führungskraft der Gesellschaft ist oder gewesen ist, oder auf Verlangen der Gesellschaft von irgendeiner anderen Gesellschaft, bei der die Gesellschaft Aktionär oder Gläubiger ist und bei der er nicht zu Entschädigungen berechtigt ist, ausser in Bezug auf Angelegenheiten, bei denen letztendlich in einem derartigen Prozess, einer Klage oder einem Verfahren gerichtlich entschieden wird, dass er wegen grober Fahrlässigkeit oder Fehlverhaltens haftbar ist. Im Falle eines Vergleichs wird die Entschädigung nur in Zusammenhang mit solchen Angelegenheiten geleistet, die durch den Vergleich abgedeckt sind, wobei der Gesellschaft von ihrem Rechtsberater mitgeteilt wird, dass die zu entschädigende Person keine derartige Pflichtverletzung begangen hat. Das obenstehende Recht auf Entschädigung schliesst andere Rechte nicht aus, die ihm allenfalls zustehen.

Art. 14. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsräten oder durch die gemeinsamen Unterschriften von irgendwelchen Personen, denen die Unterschriftsvollmacht vom Verwaltungsrat übertragen worden ist, aber nur innerhalb der Grenzen einer derartigen Vollmacht, verpflichtet.

Art. 15. Gesetzliche Kontrollstelle

Die Überwachung der Geschäfte der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Kommissare werden an der Generalversammlung für einen Zeitraum, der nicht länger als sechs Jahre ist, gewählt. Diese bestimmt auch ihre Anzahl. Sie bleiben solange im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt worden sind. Sie sind wiederwählbar, können aber auch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Generalversammlungsbeschluss abgewählt werden.

Kapitel IV.- Generalversammlung

Art. 16. Vollmachten der Generalversammlung

Jede ordnungsgemäss konstituierte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre.

Sie verfügt über die gesetzlich erteilten Vollmachten.

Art. 17. Jährliche Generalversammlung

Die jährliche Generalversammlung wird in der Stadt Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an irgendeinem anderen Ort, der in der Einladung zur Versammlung genannt worden ist, abgehalten, und zwar am fünfzehnten Tag des Monats Juli eines jeden Jahres um 15.00 Uhr, und zum ersten Male im Jahre 2001.

Wenn dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag, einen Bankfeiertag oder auf einen Samstag fällt, wird die Versammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 18. Andere Generalversammlungen

Der Verwaltungsrat kann andere Generalversammlungen einberufen. Derartige Generalversammlungen müssen einberufen werden, wenn Aktionäre dies verlangen, die zusammen mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals halten.

Die Versammlungen der Aktionäre, einschliesslich der jährlichen Generalversammlung, können im Ausland abgehalten werden, wenn nach Urteil des Verwaltungsrats, das endgültig ist, Umstände höherer Gewalt dies erfordern.

Art. 19. Verfahren, Abstimmung

Die Aktionäre versammeln sich auf Einladung des Verwaltungsrats oder der Kontrollstelle in der vom Gesetz vorgesehenen Form. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Wenn alle Aktionäre bei der Generalversammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert worden sind, kann die Versammlung auch ohne vorherige Einladung stattfinden.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Generalversammlung durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten lassen, den er schriftlich, per Telefax, Telegramm oder Telex ernannt hat. Dieser braucht kein Aktionär zu sein.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen Bedingungen bestimmen, die erfüllt werden müssen, um an einer Generalversammlung teilzunehmen.

Wenn durch Gesetz oder in Artikel 20 dieser Statuten nichts anderes bestimmt wird, können Beschlüsse, ungeachtet der vertretenen Anzahl von Aktien, mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst werden.

Jede Aktie besitzt eine Stimme.

Kopien oder Auszüge von Versammlungsprotokollen, die in Gerichtsverfahren oder anders vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet.

Art. 20. Entscheidung der Aktionäre, für die ein besonderes Quorum und eine besondere Mehrheit erforderlich sind

Die folgenden Entscheidungen benötigen ein Quorum von 50 % der Aktien einer jeden Klasse, und sie erfordern die Mehrheit von 75 % der Aktien, die anwesend oder vertreten ist:

- (i) Änderungen der Statuten
- (ii) Liquidations- oder Auflösungsverfahren
- (iii) Ernennung und Absetzung von statutarischen Kommissaren.

Kapitel V.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 21. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am letzten Tag im Dezember.

Das erste Geschäftsjahr erstreckt sich ausnahmsweise über die Zeit von der Gründung der Gesellschaft an bis zum 31. Dezember 2000.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss gemäss den Anforderungen des luxemburgischen Rechts und der Buchhaltungspraxis.

Art. 22. Zuweisung des Gewinns

Von den Jahresnettogewinnen der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) den gesetzlichen Rückstellungen zugewiesen. Diese Zuweisung erfolgt so lange, bis der Rückstellungsbetrag die Höhe von zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrats bestimmt die Generalversammlung, wie die restlichen Jahresnettogewinne verwendet werden sollen. Sie kann beschliessen, den gesamten Restbetrag oder einen Teil davon einer Reserve oder einer Rückstellung zuzuweisen, ihn auf das nächste Geschäftsjahr zu übertragen oder ihn an die Aktionäre als Dividende auszuschütten.

Je nach den gesetzlichen Bedingungen kann der Verwaltungsrat eine Vorauszahlung auf die Dividenden ausrichten. Der Verwaltungsrat legt den Betrag und das Datum der Zahlung für eine derartige Vorauszahlung fest.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien in Übereinstimmung mit den Gesetzesbestimmungen zurückkaufen.

Kapitel VI.- Auflösung, Liquidation

Art. 23 Auflösung, Liquidation

Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, wobei, wenn vom Gesetz nichts anderes vorgesehen ist, das Quorum und die Mehrheit von Artikel 20 dieser Statuten bestimmt sind.

Wenn die Gesellschaft aufgelöst werden soll, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die von der Generalversammlung ernannt werden, die auch über ihre Vollmachten und ihre Entschädigung entscheidet.

Kapitel VII.- Geltendes Recht

Art. 24. Geltendes Recht

Alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Statuten geregelt werden, werden in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung entschieden.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt hiermit fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften mit dessen Abänderungsgesetzen erfüllt wurden.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nachdem die erschienenen Parteien somit die Satzung der Gesellschaft aufgestellt haben, haben sie folgende Aktien gezeichnet und folgende Summen in bar eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital	Zahl der Aktien	Zahlung
1) SAE BETEILIGUNGSVERWALTUNGS G.m.b.H., vorgenannt	30,000.- EUR	30	30,000.- EUR
2) ISPAT INTERNATIONAL N.V., vorgenannt	1,000.- EUR	1	1,000.- EUR
Total:	31,000.- EUR	31	31,000.- EUR

Der Beweis dieser Zahlungen wurde dem amtierenden Notar erbracht, welcher feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetz erfüllt wurden.

Abschätzung, Schätzung der Kosten

Die Auslagen, Kosten, Honorare und Unkosten, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen, werden auf rund fünfundsechzigtausend Franken (65.000,- LUF) geschätzt.

Zwecks Registrierung wird das gezeichnete Kapital auf 1.250.537,- LUF abgeschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die obengenannten Parteien, welche die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals darstellen, haben sich zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden. Sie erklären, hierzu formgerecht geladen zu sein.

Nachdem sie festgestellt haben, dass die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ordnungsgemäss zusammengekommen ist, haben sie jeweils durch Mehrheitsbeschluss folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden folgende Personen ernannt:

- 1) Herr Gerhard Renz, Managing Director, wohnhaft in Dradenastrasse 33, D-21129 Hamburg;
 - 2) Herr Augustine Kochuparampil, Chief Financial Officer, wohnhaft in Dradenastrasse 33, D-21129 Hamburg;
 - 3) Herr Malay Mukherjee, Director European Operations, wohnhaft in 81, Templars Avenue, London NW11 ONR.
- Ihr Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung von 2001.

2. Zum Kommissar wird ernannt:

DELOITTE & TOUCHE S.A., mit Sitz in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Sein Mandat endet nach der ordentlichen Gesellschafterversammlung von 2001.

3. Der Gesellschaftssitz ist in L-1930 Luxemburg, 34-38, avenue de la Liberté.

Der amtierende Notar, welcher Kenntnis der englischen Sprache hat, bestätigt, dass auf Wunsch der Kompargenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Fassung, die englische Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben diese mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Loesch, G. Lecuit.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Hesperingen, den 8. Dezember 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 3, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72262/220/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FOYER ASSET MANAGEMENT COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 58.456.

Le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSET MANAGEMENT COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

M. Janiak / M. Dell

Administrateur / Président

(72458/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FOYER ASSET MANAGEMENT COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 58.456.

Le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSET MANAGEMENT COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.

M. Janiak / M. Dell

Administrateur / Président

(72459/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MÜLLER & SOHN LUX STAHLBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2557 Luxemburg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts MÜLLER & SOHN, GmbH, mit Sitz in D-53937 Schleiden,

eingetragen beim Amtsgericht Schleiden unter der Nummer HR B 602,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Josef Müller, Kaufmann, wohnhaft zu D-53940 Hellenthal-Blumenthal, Dommersbach 42.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparentin gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter, der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist Stahlbau, Bauschlosserei und Fertigung und Montage von schlüsselfertigen Stahlbauten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet MÜLLER & SOHN LUX STAHLBAU, S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig (25,-) Euro pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von der alleinigen Gesellschafterin, der Gesellschaft MÜLLER & SOHN, GmbH, mit Sitz in D-53937 Schleiden, vertreten wie hiervor erwähnt, der alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahre und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahre.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich des Verfügungsrechts, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember zweitausend.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf dreiundvierzigtausend Luxemburger Franken (43.000,-) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2557 Luxemburg-Gasperich, 7A, rue Robert Stümper, festgesetzt.

2) Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie hiavor erwähnt, ernennt Herrn Josef Müller, vorgenannt, für eine unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MÜLLER & SOHN LUX STAHLBAU, S.à r.l.

Herr Josef Müller verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Müller, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2000, vol. 509, fol. 92, case 11. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 18. Dezember 2000.

J. Gloden.

(72264/213/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

**SCM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. SCM HOLDING).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 17.154.

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SCM HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.154, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 20 du 30 janvier 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juillet 2000, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Madame Michèle Reding, employée privée, demeurant à Gonderange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SCM GROUP INTERNATIONAL S.A.»

2. Modification, avec effet au 1^{er} janvier 2001, de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

3. Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.813.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 16.187.000,- à EUR 18.000.000,- par l'émission et la création de 98.900 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

4. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel et souscription et libération intégrale par SCM GROUP S.p.A., Rimini des 98.900 actions nouvelles par un apport en espèces de EUR 1.813.000,-.

5. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

6. Transfert du siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination en SCM GROUP INTERNATIONAL S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SCM GROUP INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2001 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million huit cent treize mille euros (1.813.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de seize millions cent quatre-vingt-sept mille euros (16.187.000,- EUR) à dix-huit millions euros (18.000.000,- EUR) par l'émission et la création de quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents (98.900) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'assemblée admet la société anonyme SCM GROUP S.p.A., ayant son siège social à Rimini, à la souscription des quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents (98.900) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents (98.900) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société SCM GROUP S.p.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Charles Lahyr, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Rimini, le 3 novembre 2000, laquelle restera annexée au présent acte.

Les quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents (98.900) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de un million huit cent treize mille euros (1.813.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit millions euros (18.000.000,- EUR), représenté par neuf cent quatre-vingt-un mille neuf cent onze (981.911) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital approximativement à la somme de 850.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, M. Reding, P. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 87, case 2. – Reçu 731.362 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

F. Baden.

(72185/200/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

SCM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 17.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

F. Baden.

(72186/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

TITREX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille, le six décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 1^{er} décembre 2000.

2) La société FIDMA LIMITED, ayant son siège social à Huntly, Ecosse,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huntly, le 1^{er} décembre 2000.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TITREX INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

En conséquence, il est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 6 décembre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaire ou utiles et mêmes non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent quatre-vingt-six actions	186
2) La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, cent vingt-quatre actions	124
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 23, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(72279/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

XARAX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTS

L'an deux mille, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 27 novembre 2000.

2) La société FIDMA LIMITED, ayant son siège social à Huntly, Ecosse,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Huntly, le 27 novembre 2000.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de XARAX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 décembre 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaire ou utiles et mêmes non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 14 avril à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, vingt-quatre actions	24
2) La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, huit actions	8
Total: trente-deux actions	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept (1.290.877,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 127S, fol. 34, case 9. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(72280/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

NEW MEDIA CONCEPTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

—
STATUTES

In the year two thousand, on the thirteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1) WEB SPECIALISTS INC., a company under British Virgin Islands law, having its registered office at Tortola (B.V.I.).
- 2) CAMPBELL MANAGEMENT INC., a company under British Virgin Islands law, having its registered office at Tortola (B.V.I.).

Both of them being here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled and countersigned by the proxy holders and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declare to organize among themselves.

Title I.- Name, Seat, Purposes, Duration

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg «société anonyme» (stock company) is hereby formed under the title NEW MEDIA CONCEPTS S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg City.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's purpose is, in its own name or on behalf of third, or in partnership, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, all operations relating to purchasing, retail selling and wholesaling, hiring, renting, representative agency, commission trade and broking of telecommunication and audiovisual equipment with their aids and accessories, included the activation and providing of access cards and licenses to any communication and networks. The Company shall also carry out all operations relating to advertising budget management, included advertising spaces reservation and booking.

The Company may take any measure and carry out any operation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem useful to the accomplishment and development of its object.

The Company's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies. It can act and carry out any operations as director or liquidator in any other companies.

The Company can perform any commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Title II.- Share Capital

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized capital is set at EUR 1,000,000.- (one million euros), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares by virtue of proxies given under private seal to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Title III.- Management, Control

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first day-to-day business manager (managing director) and the first chairman of the board may be appointed by the first general meeting.

Toward third parties, the Company shall be in any case bound, either by the joint signature of a Class A Director and a Class B Director, or by single signature of the managing director in the frames of the day-to-day business management.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Title IV.- Business Year, General Meeting

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Thursday in the month of May at 10.30 a.m. at the Company's Registered Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Title V.- Applicable Law

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory Measure

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31, 2001.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- WEB SPECIALISTS INC., five thousand shares	5,000
2.- CAMPBELL MANAGEMENT INC., five thousand shares	5,000
Total: ten thousand shares	10,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of 25 % (twenty-five per cent), and therefore the amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) is as now at the disposal of the Company NEW MEDIA CONCEPTS S.A., proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one hundred thousand Luxembourg Francs.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed Directors for a period of six years beginning today:

Class A Directors:

1) Mr Rob Nuij, companies director, residing at Paradijsseipark 199, 2904 PA Capelle a/d IJssel, The Netherlands.

Class B Directors:

1) Mr Philippe Constant, companies director, residing at 9, avenue de la Paix, B-4030 Liège, Belgium.

2) Mr Thierry Micha, companies director, residing at 58, route de Bois, B-4560 Clavier, Belgium.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve in 2006 the financial statements at December 31st, 2005.

Third resolution

Is elected as auditor for a period of six years beginning today:

the British Virgin Islands company OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, with registered office at Tortola (B.V.I.).

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve in 2006 the financial statements at December 31st, 2005.

Fourth resolution

The address of the Company is fixed at L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

Sixth resolution

According to the right given by article 7, the meeting appoints as first managing director of the Company Mr P. Rob Nuij, prenamed, which will be able to bound the corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

Prevailing Language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) WEB SPECIALISTS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola (B.V.I.).
- 2) CAMPBELL MANAGEMENT INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à Tortola (B.V.I.).

Toutes deux sont ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée NEW MEDIA CONCEPTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations se rapportant à l'achat, la vente en gros ou en détail, la location, la représentation, le commissionnement et le courtage de tous appareils de télécommunication, audiovisuels et leurs supports et accessoires, en ce compris l'activation et la mise à disposition de cartes d'accès et licences aux réseaux de communication quels qu'ils soient. La société exercera de même toutes les opérations relatives à la gestion de budgets publicitaires, y compris la réservation d'espace.

La Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de fusion, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières. Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans toutes autres sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration, est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective d'un administrateur de la Classe A et d'un administrateur de la Classe B, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, dans les limites de la gestion journalière.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV.- Année sociale, Assemblées Générales

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V.- Généralités

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- WEB SPECIALISTS INC., cinq mille actions	5.000
2.- CAMPBELL MANAGEMENT INC., cinq mille actions	5.000
Total: dix mille actions.	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent), de sorte que la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans prenant cours ce jour:

Administrateurs de classe A

1) Monsieur Rob Nuij, administrateur de sociétés, demeurant à Paradijssepark 199, 2904 PA Capelle a/d Ijssel, Pays-Bas.

Administrateurs de classe B

1) Monsieur Philippe Constant, administrateur de sociétés, demeurant au 9, avenue de la Paix, B-4030 Liège, Belgique.

2) Monsieur Thierry Micha, administrateur de sociétés, demeurant au 58, route de Bois, B-4560 Clavier, Belgique.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera en 2006 sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire pour une durée de six ans prenant cours ce jour:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, ayant son siège à Tortola (B.V.I.).

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera en 2006 sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Rob Nuij, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 127S, fol. 40, case 5. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

J. Elvinger.

(72265/211/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

HOTEL NOBILIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.366.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2000

Les actionnaires de la société HOTEL NOBILIS S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social le 5 mai 2000 et constatant que les mandats des Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Raymond Pire, industriel, demeurant à Trèves,
- Monsieur Armand Distave, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes LUX-AUDIT S.A., avec siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, sont arrivés à échéance, décident, à l'unanimité, de les renouveler pour une période de cinq années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2004.

Luxembourg, le 5 mai 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 79, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72500/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

BNP RE, SOCIETE DE REASSURANCE DE LA BANQUE NATIONALE DE PARIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 25.331.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 6 juin 2000 a réélu les dix administrateurs dont le mandat arrivait à expiration, à savoir Messieurs Jean-Louis Hautcoeur, Louis Bazire, Théo Braun, Christian Cretin, Philippe Duche, Paul-François Gauvin, Jean-Louis Guillot, Francis-Georges Koenig, Xavier Lafont et Jean-Claude Septier, pour une durée de trois années, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72338/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MARTIN BOLLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 66, boulevard de la Fraternité.
R. C. Luxembourg B 54.304.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 19, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

MARTIN BOLLI, S.à r.l.

Signatures

(72339/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

CAPITAL TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.517.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour CAPITAL TRUST S.A.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(72357/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 décembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(72502/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

IMLUX LUXEMBOURG IMMOBILIEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.143.

Le siège de la société a été transféré au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72505/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, Société Civile.

Registered office: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

STATUTES

The undersigned:

1. Peter J. Milne, Registered Auditor in Luxembourg, living in Aspelt.
2. Peter W. Fearnhead, Chartered Accountant in Zimbabwe, living in Harare.
3. Simon W. Baker, Certified Accountant in Luxembourg, living in Steinsel.
4. Bryan C. Ellis, Chartered Accountant in Zimbabwe, living in Harare, hereby represented by Peter W. Fearnhead by virtue of a proxy dated October 26, 2000 given in Harare.
5. John H. A. Bryant, Chartered Accountant in Zimbabwe, living in Harare, hereby represented by Peter W. Fearnhead by virtue of a proxy dated October 26, 2000 given in Harare.
6. Peter T. Ellis, Chartered Accountant in Zimbabwe, living in Harare, hereby represented by Peter W. Fearnhead by virtue of a proxy dated October 26, 2000 given in Harare.
7. Anthony R. Gibbs, Chartered Accountant in Zimbabwe, living in Harare, hereby represented by Peter W. Fearnhead by virtue of a proxy dated October 26, 2000 given in Harare.

Art. 1. There is formed between the undersigned with effect from January 1, 2001 a partnership under Luxembourg Law governed by the Articles 1832 et seq. of the Civil code.

Art. 2. The objects of the firm are the independent provision of services in the areas of accountancy, management advice, domiciliation of companies, recruitment of staff, taxation and information technology to companies, organisations and individuals, as may be exercised by members of the Luxembourg «Ordre des Experts Comptables» excluding all commercial activities and, in particular, the exercising of the profession of auditor as defined by the Law of 28 June 1984.

The firm may however acquire interests in other companies exercising similar or complementary activities.

Art. 3. The name of the firm is TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL.

Art. 4. The registered office is situated in Luxembourg City. By the unanimous decision of the partners it may be transferred to any other locality in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere. The firm may create at any time branches and agencies wherever it considers it appropriate.

Art. 5. The life of the firm is fixed at 30 years from the date of its constitution, without prejudice to the possibility of an extension or a reduction of the statutory period.

Art. 6. The capital of the firm is 25,000.- EUR represented by 250 shares of 100.- EUR each subscribed for as follows:

	Shares
1. Peter J. Milne	65
2. Simon W. Baker	65
3. Peter W. Fearnhead	24
4. John H. A. Bryant	24
5. Bryan C. Ellis	24
6. Peter T. Ellis	24
7. Anthony R. Gibbs	24
Total:	250

At the end of each year the annual profit shall be shared amongst the partners by the simple decision of the majority of the partners.

The partners have unlimited liability, both individually and jointly, for the debts of the firm.

Art. 7. The shares are freely transferable amongst the partners.

They may not be transferred to third parties without the unanimous consent of the partners.

Transfers between living persons are by simple written declaration of transfer signed, in one or more documents, by the transferrer and the transferee.

Art. 8. In the case of death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner or where the majority of partners decide to retire a partner, the remaining partner or partners are required to either buy back the shares of the retiring partner, or to appoint outside buyer(s), at a price to be determined by all the partners or their representatives.

Heirs or legal representatives cannot in any case arrange for the legal seizure or restraint placed on the firm's own assets nor involve themselves in the running of the business.

Art. 9. Subject to achieving a 75 % majority in number and a 74 % majority in shareholding, the partners may require one of their number to give up his shareholding and leave the partnership. In this situation, as in the case of a partner leaving for personal reasons, the partners will determine the conditions and procedures of the departure including the price of the shares to be transferred which cannot be less than their nominal book value based upon financial statements prepared up to a date agreed by all partners.

In case of disagreement, Article 13 of these statutes applies. Settlement of the shares ceded will be made in conformity with Article 8.

Art. 10. Each partner may bind the firm by his own signature.

However, the partners may transfer the daily administration of the firm to one or more partners who can legally represent the firm according to the terms and conditions set out in the document appointing them.

Art. 11. The financial year will begin on 1st January and end on 31st December except for the first financial period which will begin on the date of this deed and will end on 31st December 2000.

Art. 12. The firm shall not be dissolved by the death, inability or retirement of a partner for whatever reason.

The premature dissolution of the firm may be requested by partners holding at least 50% of the share capital. Any partner holding less than 50% of the capital and who wishes to retire, must cede his shares in accordance with the terms of Article 9 of these statutes. In the case of dissolution, the liquidation shall be performed by the partners or by a representative to be chosen and directed by them.

Art. 13. Where serious differences arise between the partners and in the case of difficulties in the interpretation of these statutes, the matter will be submitted to three arbitrators, two of which will be appointed by each side involved and the third by the President of the «Ordre des Experts Comptables», upon the request of one or other of the parties. The majority decision of the arbitrators shall be binding on all partners without recourse.

Signed: P. J. Milne, S. W. Baker, P. W. Fearnhead

Resolution of the Partners of TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, Société Civile

On 2d2 November, 2000 the partners of TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL decide unanimously to entrust the day-to-day management of the firm to three managers who, by the joint signatures of any two of them, may legally represent and bind the firm.

The following were appointed as managers:

Peter J. Milne

Simon W. Baker

Peter W. Fearnhead

Signed: P. J. Milne, S. W. Baker, P. W. Fearnhead.

Traduction française du texte qui précède:

Les soussignés:

1. Peter J. Milne, réviseur d'entreprises à Luxembourg, demeurant à Aspelt.
2. Peter W. Fearnhead, Chartered Accountant au Zimbabwe, demeurant à Harare.
3. Simon W. Baker, Certified Accountant à Luxembourg, demeurant à Steinsel.
4. Bryan C. Ellis, Chartered Accountant au Zimbabwe, demeurant à Harare, ici représenté par Peter W. Fearnhead en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2000 donnée à Harare.
5. John H.A. Bryant, Chartered Accountant au Zimbabwe, demeurant à Harare, ici représenté par Peter W. Fearnhead en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2000 donnée à Harare.
6. Peter T. Ellis, Chartered Accountant au Zimbabwe, demeurant à Harare, ici représenté par Peter W. Fearnhead en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2000 donnée à Harare.
7. Anthony R. Gibbs, Chartered Accountant au Zimbabwe, demeurant à Harare, ici représenté par Peter W. Fearnhead en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2000 donnée à Harare.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés à partir du 1^{er} janvier, 2001 une société civile de droit luxembourgeois régie par les articles 1832 et suivants du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de services dans les domaines relevant de la comptabilité, du conseil de gestion, de la domiciliation de sociétés, du recrutement de personnel, de la technologie informatique aux sociétés, organisations ou individus, tels que ces services sont exercés par les membres de L'ordre des Experts Comptables du Luxembourg, à l'exclusion de toute activité commerciale et en particulier, l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises telle que définie par la loi du 28 juin 1984.

Art. 3. La société prend la dénomination TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL.

Art. 4. le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra en vertu d'une décision unanime des associés être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger. La société pourra créer en tout temps des bureaux, agences ou succursales partout où elle le jugera utile.

Art. 5. La durée de la société est de trente ans à partir de sa constitution, sans préjudice de la possibilité d'une prolongation ou d'une réduction de la durée statutaire.

Art. 6. Le capital de la société est fixé à 25.000,- EUR représenté par 250 parts sociales d'une valeur nominale de 100,-EUR souscrites comme suit:

1. Peter J. Milne	65 parts
2. Simon W. Baker	65 parts
3. Peter W. Fearnhead	24 parts
4. J.H. Bryant	24 parts
5. Bryan C. Ellis	24 parts
6. Peter T. Ellis	24 parts
7. Anthony R. Gibbs	24 parts

Total: 250 parts

Le bénéfice sera réparti entre les associés par décision à la majorité simple à prendre à la fin de chaque exercice.

Les associés sont indéfiniment responsables des engagements pris par la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

Les cessions entre vifs s'opèrent par simple déclaration écrite de transfert signée, en un ou plusieurs documents, par les deux parties.

Art. 8. En cas de décès, d'interdiction, de déconfiture ou de faillite d'un associé et dans le cas où la majorité des associés décide l'exclusion d'un associé, le ou les associés restants sont tenus soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner des tiers acheteurs, à un prix qui sera déterminé par tous les associés ou leurs représentants.

Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration.

Art. 9. A la double majorité de 75 % de leur nombre et de 74 % de leurs participations, les associés peuvent obliger l'un d'eux à céder ses parts et à quitter l'association. Dans ce cas, de même qu'en cas de départ d'un associé pour convenance personnelle, les associés fixeront d'un commun accord les conditions et modalités de ce départ, y compris le prix de la cession des parts qui ne peut être inférieur à leur valeur comptable, telle que déterminée à une date convenue par tous les associés.

En cas de désaccord, l'article 13 des présents statuts est d'application. Le paiement des parts se fait comme il est dit à l'article 8 des présents statuts.

Art. 10. Chacun des associés pourra engager la société par sa seule signature. Les associés pourront également confier la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes qui pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de nomination.

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf le premier exercice qui commence le jour du présent acte et qui se terminera le 31 décembre 2000.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou le retrait d'un associé, pour quelque raison que ce soit.

La dissolution anticipée de la société peut être demandée par le ou les associés possédant au moins 50% du capital. L'associé qui ne possède pas 50% du capital et qui désire renoncer au contrat avant l'expiration du terme doit céder ses parts aux conditions prévues à l'article 9 des statuts. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les associés ou par un mandataire qu'ils auront choisi d'un commun accord et dont ils auront fixé les pouvoirs.

Art. 13. En cas de différend grave entre les associés et en cas de difficulté d'interprétation des présents statuts, le litige devra être soumis à trois arbitres, dont deux seront choisis par chacune des parties et le troisième par le Président de l'Ordre des Experts Comptables, sur requête de l'une ou de l'autre des parties. La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

Signé: P. J. Milne, S. W. Baker, P. W. Fearnhead.

Résolution des associés de TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL, Société Civile

En date du 22 novembre 2000, les associés de TEMPLE ASSETS INTERNATIONAL décident, à l'unanimité, de confier la gestion journalière de la société à trois gérants qui pourront, au moyen de la signature conjointe de deux d'entre eux, engager la société.

Sont appelés aux fonctions de gérant:

Peter J. Milne

Simon W. Baker

Peter W. Fearnhead

Signé: P. J. Milne, S. W. Baker, P. W. Fearnhead.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 546, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

Pour photocopie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(72278/230/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

INTER-CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 36, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 32.696.

Les bilans aux 31 décembre 1996, 1997, 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour INTER-CONSTRUCTIONS S.A.

J. Hollerich

(72514/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

INFINITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.934.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(72510/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

INFINITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.934.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2000 a nommé MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72511/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

I.G.S. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 67.535.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 547, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 juillet 2000, que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg a été élu comme administrateur supplémentaire et que le nombre d'administrateurs a été augmenté de 3 à 4. Le mandat des administrateurs viendra à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature.

(72504/779/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

J.M.D.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 48.779.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 18 décembre 2000*

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 31.000,- après prélèvement de EUR 13,31 sur le compte «autres réserves» pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 400 actions sans désignation de valeur nominale.

Le nouveau capital autorisé sera de EUR 371.840,29, représenté par 1.200 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72529/560/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

INTERNATIONAL CHEMISTRY ASSOCIATION S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.839.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 547, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour la société INTERNATIONAL CHEMISTRY

ASSOCIATION S.A. HOLDING

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(72515/687/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

ISPC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4009 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 44, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72518/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

INTRADDEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 24.037.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2000.

Pour le gérant.

(72521/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

ISALP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.524.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

ISALP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(72525/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

JGT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.896.

The balance sheet as at February 28, 1999, registered in Luxembourg, on December 13, 2000, vol. 547, fol. 19, case 11, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on December 20, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, December 18, 2000.

(72528/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

INVEST SIGNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.396.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(72522/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

INVEST SIGNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.396.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2000 a nommé MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72523/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

ISLIKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 66, boulevard de la Fraternité.
R. C. Luxembourg B 49.935.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Signature.

(72526/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

3 SUISSSES DE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.190.

—
Le Conseil d'Administration en date du 19 mai 2000 a pris acte de la désignation de Madame Annie Gain comme représentante permanente de la société 3 SUISSSES INTERNATIONAL au Conseil d'Administration de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72287/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

3 SUISSSES DE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.190.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 juillet 2000 constatant que Messieurs Michel Guillois, Philippe Duche, Paul-François Gauvin et la société 3 SUISSSES INTERNATIONAL représentée par Madame Annie Gain, sont arrivés au terme de leur mandat, réélit ces quatre administrateurs sortants pour une durée de trois ans, venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 28 février 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2000, vol. 546, fol. 49, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72288/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

KICKERT LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

H. R. Luxembourg B 52.282.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Januar 2000

Durch Gesellschafterbeschluss vom 3. Januar 2000 wurde der Gesellschaftssitz der KICKERT LUXEMBOURG, GmbH, auf folgende Adresse verlegt:

16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, den 3. Januar 2000.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72532/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

KIKERONO KONZERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.306.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

KIKERONO KONZERN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(72533/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

KLECK INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle le 2000.

R. C. Luxembourg B 64.105.

Constituée par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 502 du 8 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KLECK INTERNATIONALE S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(72534/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 52.938.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 18 décembre 2000*

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 32.000,- après prélèvement de EUR 765,42 sur le compte «autres réserves» pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 1.260 actions sans désignation de valeur nominale.

Le nouveau capital autorisé sera de EUR 1.239.467,62, représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72586/560/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

L'ANADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 59.617.

Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(72541/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

L'ANADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 59.617.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du mercredi 8 novembre 2000,
- les comptes aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 sont approuvés, à l'unanimité;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée statutaire;
- par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au cours des exercices clôturés les 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 dépassent 50% du capital émis de la société.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 38, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72542/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LIMPIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 42.600.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 25 avril 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société LIMPIDE HOLDING S.A.

L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72545/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MENUISERIE HOFFMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8374 Hobscheid, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 62.678.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2000

Les actionnaires de la société réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, le 31 octobre 2000, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Marcel Hoffmann de son poste d'Administrateur-délégué est acceptée et prend effet immédiatement, à la date de la présente Assemblée.
- pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.
- Monsieur Marcel Hoffmann demeure, à la date de la présente Assemblée, simplement administrateur de la société jusqu'à l'échéance de son mandat, c'est-à-dire à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2002.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72579/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXEMPART, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

G.Schwertzer / F. Tesch

Administrateur-délégué / Président

(72557/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXEMPART, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

G. Schwertzer / F. Tesch

Administrateur-délégué / Président

(72558/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXEMPART, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Le rapport consolidé du réviseur d'entreprises au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

G.Schwertzer / F. Tesch

Administrateur-délégué / Président

(72559/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUX-VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.870.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature.

(72564/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MARGNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 52.363.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 15 novembre 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société MARGNA HOLDING S.A. L'adresse de domiciliation est fixée à 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72572/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXINDRA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.776.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature

Un mandataire

(72562/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LUXINDRA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.776.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 21 mars 2000 à 16.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 31 décembre 1999.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1999.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 160.900,-:

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* Report de la perte: LUF 160.900,-.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.

- de reconduire les administrateurs dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

- d'accepter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72563/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MEDICAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.491.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature.

(72576/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MANA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.847.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour MANA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(72569/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LINSEED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.617.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature

Un mandataire

(72546/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LINSEED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.617.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Signature

Un mandataire

(72547/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

LINSEED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.617.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 10 mai 2000 à 15.00 heures*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.

- d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant les 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.

L'exercice 1998 clôture avec un bénéfice de LUF 12.469,-:

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* Report du bénéfice: LUF 12.469,-.

L'exercice 1999 clôture avec une perte de LUF 942.384,-:

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

* Report de la perte: LUF 942.384,-.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1999.

- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2000.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72548/751/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MANTA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 64.988.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 14, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(72570/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MANTA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 64.988.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72571/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MELO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 41.533.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 4 décembre 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société MELO HOLDING S.A.

L'adresse de domiciliation est fixée à 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72578/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

FINSTERWALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 17, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 37.918.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2000.

Pour le gérant.

(72451/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.535.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 14 décembre 2000 a pris les résolutions suivantes:

1. Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée décide, à l'unanimité, de révoquer le mandat de Monsieur Kamel Ghribi en tant qu'administrateur.

2. L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Giancarlo Ciacciofera, administrateur de société, demeurant à I-90138 Palermo, Via G. Oberdan 2A, aux fonctions d'administrateur de catégorie A de la société, avec pouvoir de signature correspondant, en lieu et place de Monsieur Ghribi. M. Ciacciofera terminera le mandat de son prédécesseur dont le mandat vient d'être révoqué. Celui-ci prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72577/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MET-LUX (METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4801 Rodange, Site du P.E.D..
R. C. Luxembourg B 53.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2000

- Monsieur Maurizio Luppi et Monsieur Pier Andrea Amedeo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

- La démission de Monsieur Paolo Emilio Togneri de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren, Luxembourg.

- La démission du commissaire aux comptes LA FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommée commissaire aux comptes en son remplacement COMINDUS S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MET-LUX (METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72580/545/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.

MILLENIUM FINANCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 74.346.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 25 avril 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société MILLENIUM FINANCING S.A. L'adresse de domiciliation est fixée à 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(72583/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2000.